Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2024-421

Aux personnes intéressées par le *Projet de règlement 2025-467 modifiant le règlement de zonage 2024-421* :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 1er décembre et ajournée le 15 décembre 2025, le Conseil municipal a adopté le *Projet de règlement 2025-467 modifiant le règlement de zonage 2024-421*.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 janvier 2026 à la salle du Conseil municipal, 111, 4e Avenue Crabtree, à 18h 30. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du *Projet de règlement 2025-467 modifiant le règlement de zonage 2024-421*.

3. Le projet de règlement consiste à :

   Ajouter la Section 10.8 concernant les dispositions relatives aux distances et à l'aménagement à proximité des activités ferroviaires

4. Le présent projet de règlement concerne **toutes les zones** du territoire de Crabtree.

5. Qu'au cours de cette assemblée publique, monsieur le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

6. Que le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 111, 4e Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

   Lundi, mercredi et jeudi : 8h à 12h et 13h à 16h 45
   Mardi : 8h à 12h et 14h 30 à 16h 45
   Vendredi : 8h à 12h

7. Le projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Crabtree, ce 16 décembre 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 16 décembre 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.